

**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**

---=o0o=---

**ARRONDISSEMENT DE RENNES**

---=o0o=---

**Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630**

---=o0o=---

**DATE DE CONVOCATION : 05/12/2016**

**DATE D’AFFICHAGE : 05/12/2016**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil seize, le quatorze décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard LEBRETON, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames KHODAH PANAHA, REHAULT, ROUÉ et TOURENNE. Messieurs BEAUCÉ, DESMIDT, GALLEE (arrivé à 20 h 30), HAMADY, HILLIARD et ROGER.

**Absents excusés :** Madame GAUTIER Laure qui a donné pouvoir à Monsieur ROGER Joël. Monsieur POLET Nicolas qui a donné pouvoir à Monsieur DESMIDT Yves. Madame HAMEL Cécile qui a donné pouvoir Monsieur HAMADY Elbanne. Monsieur GALLEE Christian qui a donné pouvoir à Monsieur HILLIARD Hervé (jusqu’à son arrivée à 20 h 30).

**Absents excusés :** Madame GORJU Rozenn

Madame KHODAH PANAY Rezvan a été élue secrétaire de séance.

**OBJET N° 1.12/2016 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 04 NOVEMBRE 2016**

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, approuve le compte rendu de la réunion du 04 novembre 2016.

**OBJET N° 2.12/2016 : NUMEROTATION MAISONS ET ETABLISSEMENTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il convient de procéder à la numérotation de deux nouvelles habitations situées dans le bourg. Monsieur le Maire propose :

- ✓ Monsieur et Madame BOURDIN : 26 bis rue d’Armorique.
- ✓ Madame JOLY - Locataire de Monsieur DESMIDT : 2 bis Rue du Tehel.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu’à la demande des services de La Poste qu’il convient d’attribuer des numéros aux établissements suivants :

- ✓ IME La Bretèche : 1 La Bretèche
- ✓ Résidence de la Combe : 2 Le Hameau
- ✓ ESAT De La Simonière : 2 La Simonière

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte ces propositions de numérotation ; autorise Monsieur le Maire à acquérir les panneaux de numérotation et dit que la dépense sera imputée sur le budget communal au compte 2158 – opération 19 : voirie.

**OBJET N° 3.12/2016 : DELEGUES COMMUNAUTAIRES**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de démissionner de son poste de délégué communautaire à compter du 10 Janvier 2017, de ce fait Monsieur DESMIDT Yves devient délégué communautaire titulaire à compter du 10 janvier 2017 et Monsieur HAMADY Elbanne sera son suppléant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte de nommer :

- Monsieur DESMIDT Yves, délégué communautaire titulaire ;
- Monsieur HAMADY Elbanne, délégué communautaire suppléant.

**OBJET N° 4.12/2016 : DECLARATION D’INTENTION D’ALIENER – 1 Chemin du Bassin d’Or**

Considérant le droit de préemption urbain instauré par la délibération du 12 juillet 2006 sur les zones U et AU du Plan Local d’Urbanisme ;

Considérant la DIA transmise par Maître Yannick TORCHE, Notaire à RENNES (Ille et Vilaine), concernant la parcelle :

- Section A n° 946 d'une contenance de 1 135 m<sup>2</sup>, situées 1 Chemin du Bassin d'Or – 35630 SAINT SYMPHORIEN, appartenant à Monsieur et Madame GRUDET Alexandre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la DIA ci-dessus ; renonce à exercer son droit de préemption sur cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**OBJET N° 5.12/2016 : DEVIS REMPLACEMENT RESEAU EAUX PLUVIALES LA CROIX DE LA CHAISE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après l'ouverture de tranchées pour le raccordement des pavillons situés "La Croix de la Chaise", il est apparu que le réseau d'eau pluviale était très endommagé. Afin de régulariser la situation avant le rebouchage des tranchées, il convient de procéder à la réfection de cette partie du réseau. Un devis a été demandé à l'entreprise VEZIE de MONTREUIL LE GAST qui travaille actuellement sur le chantier de ces deux pavillons, pour un montant de 3 930,40 € HT, soit 4 716,48 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis ; autorise Monsieur le Maire à le signer et dit que la dépense sera imputée au compte 2151 – Opération 19 – VOIRIE du budget de la commune.

**OBJET N° 6.12/2016 : DEVIS PASSERELLE BOIS FONTAINE DE L'ECUELLEE ET RAMBARDE D'ACCES AU JARDIN DE BERNARD**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la passerelle en bois située dans le bois de la Fontaine de l'Ecuellée est vraiment très endommagée, il convient de la refaire. Un devis a été demandé au chantier d'insertion de la Communauté de Communes du Val d'Ille pour un montant de 1 030,00€ net.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis ; autorise Monsieur le Maire à le signer et dit que la dépense sera imputée au compte 2128 – Opération 37 – Terrains communaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'étant donné le dénivellement de terrain sur le chemin qui mène du cimetière au Jardin de Bernard, il serait nécessaire de poser une rambarde d'accès. Un devis a été demandé au chantier d'insertion de la Communauté de Communes du Val d'Ille pour un montant de 600,00€ net.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis ; autorise Monsieur le Maire à le signer et dit que la dépense sera imputée au compte 2128 – Opération 37 – Terrains communaux.

**OBJET N° 7.12/2016 : DEVIS BRETAGNE MATERIAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour procéder à l'isolation thermique de la bibliothèque et de la salle communale, un devis concernant de la laine de verre a été demandé à BRETAGNE MATERIAUX de TINTENIAC, pour un montant de 423,36 € HT, soit 508,03 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis ; autorise Monsieur le Maire à le signer et dit que la recette sera imputée au compte 615221 – Entretien et réparation de bâtiments publics.

**OBJET N° 8.12/2016 : DEVIS ISOLATION SOUS-SOL MAIRIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune s'est positionnée pour présenter des actions de rénovation de son patrimoine dans le cadre de l'avenant au programme TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), qui permet de cofinancer jusqu'à 80 % du montant des actions dans la limite de 50 000,00 € HT de subvention TEPCV par commune. L'isolation du sous-sol de la mairie s'inscrit dans ce programme. Des devis ont été demandés à :

- ISODECOR de MONTGERMONT – Proposition de plafond suspendu Knauf organic minéral 2000 x 600 x 75 pour un montant de 14 000,00 € HT soit 16 800,00 € TTC (remise accordée de 113,95 €).
- COMPAGNIE DES ARTISANS de LA MEZIERE – Proposition isolant TMS Polyuréthane épaisseur : 68 mm, pour un montant de 6 400,00 € HT, soit 7 680,00 € TTC.

- SARL ANDRE de SAINT SYMPHORIEN – Proposition isolation panneaux styrodur de 90 mm, pour un montant de 6 773,12 € HT, soit 8 127,74 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise ANDRE de SAINT SYMPHORIEN pour un montant de 6 773,12 € HT, soit 8 127,74 € TTC ; autorise Monsieur le Maire à signer le devis retenu et dit que la dépense sera imputée au compte 2135 – Opération 29 – MAIRIE.

**OBJET N° 9.12/2016 : DEVIS RENOVATION ENERGETIQUE LOGEMENT N° 5 – 29 RUE D'ARMORIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune s'est positionnée pour présenter des actions de rénovation de son patrimoine dans le cadre de l'avenant au programme TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), qui permet de cofinancer jusqu'à 80 % du montant des actions dans la limite de 50 000,00 € HT de subvention TEPCV par commune. La rénovation énergétique du logement n° 5 – 29 rue d'Armorique – 35630 SAINT SYMPHORIEN, s'inscrit dans ce programme. Des devis ont été demandés à :

1. Isolation thermique :

- ISODECOR de MONTGERMONT – Proposition d'isolation thermique pour un montant de 4 239,09 € HT soit 5 086,91 € TTC.
- COMPAGNIE DES ARTISANS de LA MEZIERE – Proposition d'isolation en laine de roche par soufflage, pour un montant de 7 471,60 € HT, soit 8 965,92 € TTC.
- SARL ANDRE de SAINT SYMPHORIEN – Proposition d'isolation par insufflage en laine de verre, pour un montant de 1 213,46 € HT, soit 1 280,20 € TTC.

2. Remplacement radiateurs :

- COMPAGNIE DES ARTISANS de LA MEZIERE – Proposition remplacement radiateurs par des radiateurs à inertie pour un montant de 2 331,00 € HT, soit 2 564,10 € TTC.
- SARL COURTIN de HEDE – BAZOUGES – Proposition remplacement radiateurs par des radiateurs à inertie de marque Atlantic pour un montant de 2 591,06 € HT, soit 3 109,27 € TTC

3. Remplacement vitrages des velux.

- COMPAGNIE DES ARTISANS de LA MEZIERE – Proposition de remplacement vitrage pour un montant de 1 504,00 € HT, soit 1 586,72 € TTC.
- Entreprise DENOUAL – Proposition de remplacement vitrage pour un montant de 1 697,00 € HT, soit 1 866,70 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis isolation thermique de l'entreprise ANDRE de SAINT SYMPHORIEN pour un montant de 1 213,46 € HT, soit 1 280,20 € TTC ; le devis remplacement radiateurs de l'entreprise SARL COURTIN de HÉDÉ – BAZOUGES pour un montant de 2 591,06 € HT, soit 3 109,27 € TTC et le devis remplacement vitrage de l'entreprise DENOUAL de HEDE - BAZOUGES pour un montant de 1 697,00 € HT, soit 1 866,70 € TTC ; soit un montant total de 5 501,52 € HT, soit 6 256,17 € TTC ; autorise Monsieur le Maire à signer le devis retenu et dit que la dépense sera imputée au compte 2135 – Opération 31 – RESIDENCE LE ROCHER.

Séance levée à 21 h 15.